

# LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

## La session de l'Assemblée générale

**L**E 19 SEPTEMBRE a marqué l'ouverture de la cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à Flushing Meadow (New-York). L'ordre du jour provisoire que les délégués des pays membres sont appelés à débattre comprend 62 points, sans compter onze autres points que des pays membres et des organes des Nations Unies ont jusqu'ici demandé d'y insérer. Il est donc probable que la session de l'Assemblée générale dure jusqu'à une date assez avancée du mois de décembre.

De même que par les années passées, les questions qui doivent être discutées à l'Assemblée générale embrassent tous les domaines d'activité qui intéressent l'Organisation des Nations Unies et ses organes constitutifs. Outre les questions courantes, comme l'élection de membres pour remplir les vacances du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, et du Conseil de tutelle, un grand nombre de problèmes politiques, sociaux, économiques et juridiques ont été soumis à l'étude de l'Assemblée. Certains de ces problèmes, tels que l'admission de nouveaux membres, la protection des Lieux saints, le contrôle international de l'énergie atomique et le statut du Sud-Ouest Africain, ont fait l'objet de débats continus à l'Assemblée. D'autres questions, notamment la proposition du Secrétaire général concernant l'adoption d'un plan de vingt ans pour établir la paix sous l'égide des Nations Unies, témoignent du sentiment toujours croissant dans beaucoup de parties du globe de la nécessité de tenter un nouvel effort pour résoudre les problèmes fondamentaux qui opposent les États du Kominform au reste du monde.

### Programme de paix proposé par le Secrétaire général

En proposant son programme de paix et en en demandant l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée, le Secrétaire général était mu surtout par la conviction que l'équilibre précaire qui a jusqu'ici caractérisé les rapports des membres du bloc soviétique avec les puissances occidentales ne pourra être maintenu beaucoup plus longtemps, si le domaine des litiges qui les séparent n'est pas sensiblement réduit. Ainsi que l'a fait remarquer le Secrétaire général dans l'introduction à son Rapport annuel, les dix points de son mémoire « représentent un plan général de construction de la paix conforme à l'esprit et aux intentions de la Charte des Nations Unies et de ses auteurs et qui a pour objet d'amener les Gouvernements des États membres à utiliser davantage et de façon plus efficace l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ».

Cette année, la session de l'Assemblée générale a lieu sous le coup de la crise internationale la plus grave que les pays membres aient encore eu à affronter depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Quand les hostilités ouvertes ont éclaté en Corée, le 25 juin 1950, on s'est généralement rendu compte que la situation ainsi créée constituait non seulement un défi flagrant à l'autorité des Nations Unies, mais qu'elle contenait également le germe d'un autre conflit mondial. Il est fort possible qu'à la suite du rapport que présentera la Commission des Nations Unies pour la Corée, l'Assemblée générale consacre son attention aux propositions visant à un règlement à longue échéance du problème coréen. De plus, il n'est pas impossible que les conséquences d'une plus grande portée que peut avoir l'acte d'agression délibéré du régime nord-coréen nécessitent une réévaluation fondamentale de la capacité des Nations Unies de faire face, d'une façon satisfaisante, à des violations analogues de la paix qui pourraient se produire sur d'autres points du globe dans un avenir plus ou moins rapproché.

Bien que l'Organisation des Nations Unies constitue le tribunal tout indiqué devant lequel il convient de porter les différends et les querelles d'ordre international,